

Conditions d'Obtention des Bourses et Prêts

Département des affaires estudiantines

Date de publication: 10/10/2023

1. Demande de Bourse Universitaire

La demande de bourse s'effectue sur le site de l'Office des Oeuvres Universitaires (OOUN).

Les critères d'attribution prennent en compte le revenu des parents, le nombre d'enfants à charge et l'éloignement géographique. Le dernier délai de dépôt est le 31 octobre.

2. Renouvellement de la Bourse

Le renouvellement n'est pas automatique. L'étudiant doit justifier sa réussite à la session principale ou de rattrapage. Les redoublants perdent leur droit à la bourse.

3. Prêts Universitaires

Les étudiants non boursiers peuvent postuler pour un prêt universitaire. Le dossier nécessite la signature d'un garant solvable.